



## COMMISSION EUROPEENNE

06. 04. 2016

Bruxelles  
C(2016) 1990 final

*Madame la Présidente,*

*Je tiens à vous remercier de nous avoir fait parvenir les conclusions adoptées par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale sur "Les négociations de l'Union européenne avec le Royaume-Uni relatives à son maintien au sein de l'Union" dont nous avons bien pris connaissance.*

*Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil européen les 18 et 19 février 2016, ont approuvé une Décision concernant un nouvel arrangement pour le Royaume-Uni dans l'Union européenne. Cette décision répond à toutes les préoccupations exprimées par le Premier ministre britannique David Cameron dans sa lettre du 10 novembre 2015.*

*L'ensemble des dispositions qui ont été approuvées sont compatibles avec les traités de l'Union européenne et respectent les principes fondateurs de l'Union. Ces dispositions entreront en vigueur lorsque le gouvernement britannique informera le Conseil que le Royaume-Uni a décidé de rester membre de l'Union européenne.*

*Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont également convenu que l'ensemble des dispositions sur lesquelles ils se sont mis d'accord cesseraient d'exister si l'issue du référendum au Royaume-Uni devait être la sortie du pays de l'Union européenne.*

*Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre plus haute considération.*

*Frans Timmermans  
Premier vice-président*

*Mme Danielle AUROI  
Présidente de la Commission des affaires  
européennes de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126 rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*cc. M. Claude BARTOLONE  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*